

COMPTE RENDU

Le vingt-six septembre deux mille dix-sept à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gérard BAUDRY, maire.

Date de la convocation : 18/09/2017

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents:14 ; Votants : 15

Conseillers présents : MM. Gérard BAUDRY, Yves RUELLAN, Bernadette AUGEREAU, Daniel BOUILLIS, Brigitte NICOLAS, Nathalie AUSSANT, Nadège LESSIRARD, Laurent MAUFRAS, Patrice GINGAT, Michel BOURDAIS, Marielle VIRLOUP, Arnaud COLLIN, Patricia CARRET, Yannick DANIEL -

Conseiller(s) absent(s) : Roseline CAUGANT qui a donné procuration à Bernadette AUGEREAU, -

Secrétaire : Mme Brigitte Nicolas .

Ordre du jour : - Co-Création d'une entente intercommunale dite « Entente du marais blanc » entre les Cnes d'Hirel, La Fresnais, La Gouesnière et St Benoît ; Désignation de trois délégués communaux ;

- Aménagement de la rue des verdrières ; Approbation de l'octroi d'une subvention « amendes de police » de 4000€ et engagement d'exécution des travaux ; Budget ; Décisions modificatives ; - Divers ...

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 20/06/2017 et signent le registre des délibérations.

N° 44-2017- CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE DENOMMEE « ENTENTE DU MARAIS BLANC » :

Le Maire expose les dispositions des articles L 5221-1 et L 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et il précise que l'entente est un accord entre deux ou plusieurs conseils municipaux, organes délibérants d'EPCI ou de syndicats mixtes, portant sur des objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et intéressant les divers membres.

L'objet de l'entente doit entrer dans les attributions des personnes morales qui participent à une entente. Sous cette seule réserve, l'objet de l'entente peut être large.

L'entente n'a pas la personnalité morale. Elle n'est pas dotée de pouvoirs autonomes même par délégation des collectivités, EPCI ou syndicats mixtes intéressés. Toutes les décisions prises doivent, pour être exécutoires, être ratifiées par l'ensemble des organes délibérants intéressés.

Chaque conseil municipal ou organe délibérant d'EPCI ou de syndicat mixte est représenté par une commission spéciale nommée à cet effet. Cette entente intercommunale se réunira sous forme de conférences animées par les membres de la commission spéciale. Chaque commune est représentée au sein de cette commission spéciale par trois membres élus à bulletin secret. Une représentation égalitaire est donc assurée à chaque membre de l'entente, quelle que soit par ailleurs son importance.

Il est envisagé la création d'une entente intercommunale entre les communes d'Hirel, La Fresnais, La Gouesnière et Saint-Benoît-des-Ondes pour s'engager dans une démarche de mutualisation des services avec le souci de préserver et de renforcer l'identité territoriale, la proximité des territoires et les intérêts communs des communes.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents (Pour : 15, contre : 0 abstentions : 0) :

- décide la création de l'entente intercommunale du marais blanc pour la reconnaissance du territoire et la mutualisation des services entre les communes d'Hirel, La Fresnais, La Gouesnière et Saint-Benoît-des-ondes ;

- autorise le maire à entreprendre les démarches de mise en place de cette entente et de rédaction des conventions entre les communes d'Hirel, La Fresnais, La Gouesnière et Saint-Benoît-des-Ondes .

N° 45-2017 : COMMISSION INTERCOMMUNALE DE L'ENTENTE DU MARAIS BLANC - ELECTIONS DES DELEGUES COMMUNAUX :

Vu la délibération de ce jour portant création de l'entente du marais blanc le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à l'élection de trois membres appelés à siéger au sein de la commission intercommunale qui assurera la tenue des « conférences » dans le cadre de cette entente.

Après appel de candidature et organisation d'un vote secret, le dépouillement donne les résultats suivants:

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

du 12 juin 2017 le Préfet nous informe d'une inscription de 4 000€ sur le programme du produit 2016 des amendes de police pour la réalisation de cette opération de mise en sécurité de la rue des verdières . Toutefois la commune doit au préalable approuver ce financement et confirmer son engagement de réaliser les travaux rapidement .

Feuillet n° : 2017/

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses :

- Frais d'étude et de maîtrise d'œuvre :	14 750.00
- Les travaux de voirie et de réseaux :	342 413.00
TOTAL :	357 163.00€ HT

Recettes :

- DETR :	89 241.00
- Département :	21 900.00
- Amendes de Police	4 000.00
- Réserve parlementaire :	9 750.00
- Autofinancement :	
o Fonds propres	86 720.00
o Emprunt :	145 552.00

Après délibération, le conseil municipal,

- approuve le plan de financement comprenant la subvention de 4 000€ au titre des Amendes de Police ;
- prend l'engagement d'exécuter les travaux dans les plus brefs délais et au plus tard avant le 31/12/2017.

N° 47-2017-BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 1-2017 :

Les chapitres 042 et 040 sur lesquels sont comptabilisés les opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements,...) doivent être équilibrés .Afin de rétablir cet équilibre le maire propose la décision modificative suivante :

Fonctionnement :	Dépenses :	022 dépenses imprévues	- 2 603.00€
		023 virement sur investissement	- 296.00€
		S/Total :	- 2 899.00€
	Recettes :	777/042 Quote part amortissement	- 2 899.00€
Investissement :	Recettes :	021 Virement du fonctionnement	- 296.00€
		281532/040 Amortisst sur réseaux	+ 296.00€

N° 48-2017-DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL :

Le maire communique la liste des décisions prises depuis le 20/06/2017 :

- Arrêté du 11/09/2017 approuvant le contrat d'entretien du système de désenfumage de la salle polyvalente par la Sté ADEFI pour la somme annuelle de 104.04€ .
- Arrêté du 11/09/2017 approuvant le contrat de maintenance du système de sécurité incendie de la salle polyvalente par la Sté ADEFI pour la somme annuelle de 171.36€ HT.

N° 49-2017-REMBOURSEMENT DEGRADATIONS AIRE DE PIQUE-NIQUE :

Le conseil municipal accepte le remboursement de 50€ par Mme Riaux Odette au titre de l'indemnisation pour les dégradations sur l'aire de pique*-nique (arrachage piquets de protection) .

N° 50-2017-LOCATION MAISON DES LOISIRS – TARIF LOCATION HORAIRE :

Le maire présente la demande d'utilisation de la salle de l'étage de la maison des loisirs déposée par Mme Nadège CAHUE , représentante de l'association de yoga de La Fresnais. Le maire propose une location horaire pour cette occupation .

Le conseil municipal accepte le prêt de la salle pour ce type d'activité et fixe le prix de location à 5€ de l'heure .

N° 51-2017-BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 2-2017 :

Un crédit de 146 896.37€ a été inscrit à l'article 21532 au titre des travaux d'extension du réseau .Une partie de ces travaux doit être imputée au chapitre 23 des immobilisations en cours et non pas au chapitre 21 des immobilisations corporelles .Le conseil municipal vote le virement de crédit suivant :

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

Investissement : Dépenses : 21532/83 - 95 000.00€
2315/83 + 95 000.00€

Feuillet n° : 2017/

Divers :

Travaux enrochement cale bief Jean : le maire informe le conseil des travaux d'enrochement de l'affouillement en sortie de radier et de nettoyage des murs sur la cale du pont du bief Jean par la DDTM jusqu'au 29/9/2017.

Remerciements : Mme Alberte JAMET adresse ses remerciements à la municipalité pour ses témoignages de sympathie à l'occasion des obsèques de Robert Jamet .

Rassemblement des St Benoît de France les 10-11-12 mai 2018 : Le maire invite les conseillers à s'inscrire sur la liste des participants au séjour prévu à St Benoît la Chipotte . Les frais d'hébergement et de voyage sont à la charge des participants .

Stationnement côté mer au droit de la perle des grèves : Le maire expose les difficultés liées au stationnement des clients du commerce de la perle des grèves ...

→* *Récapitulatif des délibérations : n°s 44-2017 ;45-2017 ;46-2017 ;47-2017 ;48-2017 ;49-2017 ;50-2017 ;51-2017 ;*

→* *Signatures des membres présents:*

Gérard BAUDRY	
Yves RUELLAN	
Bernadette AUGEREAU	
Daniel BOUILLIS	
Brigitte NICOLAS	
Patrice GINGAT	
Michel BOURDAIS	
Marielle VIRLOUP	
Arnaud COLLIN	
Roseline CAUGANT	ABSENTE
Nathalie AUSSANT	
Nadège LESSIRARD	
Laurent MAUFRAS	
Patricia CARET	
Yannick DANIEL	